

Projet de modifications à la Norme canadienne 33-109 sur les *renseignements concernant l'inscription*

1. L'annexe 33-109A6 de la Norme canadienne 33-109 sur les *renseignements concernant l'inscription* est modifiée par le remplacement, dans le texte anglais de la note relative à la ligne 5 de l'Appendice C, de « CPA Canada Handbook » par « Handbook ».
2. La présente règle entre en vigueur le 13 septembre 2023.